

DROITS LINGUISTIQUES

>> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

<p>Description : Au fil du présent module, l'élève sera amené à découvrir les droits linguistiques par des exemples concrets. Ce module vise à démontrer que la population canadienne a le droit de recevoir des services en français de la part des gouvernements fédéral et provincial (Ontario).</p>		<p>Matières scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation à la citoyenneté • Droit 	
<p>Niveau : Secondaire</p>	<p>Tranche d'âge : 15 à 18 ans</p>	<p>Durée : 75 minutes</p>	<p>Format : Word, PDF et PPT</p>

1

Mots clés : *Charte canadienne des droits et libertés*, droits linguistiques.

>> PRÉALABLES

Aucun.

>> MATÉRIEL

- **Fiche 1 : Copie de dollars unilingues** (avant 1936).
- **Fiche 1.1 : Copie de dollar bilingue** (après 1936).
- Présentation PowerPoint intitulée « **L'ABC des droits linguistiques : un parcours vers l'égalité** ».
- Dossier Montfort (**Fiche 2 : Démarche**, **Fiche 2.1 : Introduction**, **Fiche 2.2 : Questionnaire** (un par élève), **Fiche 2.3 : Corrigé du questionnaire** (un pour l'enseignant)).
- Dossier Règlement 17 (**Fiche 3 : Démarche**, **Fiche 3.1 : Introduction**, **Fiche 3.2 : Questionnaire** (un par élève), **Fiche 3.3 : Corrigé du questionnaire** (un pour l'enseignant)).
- Dossier Sault-Sainte-Marie (**Fiche 4 : Démarche**, **Fiche 4.1 : Introduction**, **Fiche 4.2 : Questionnaire** (un par élève), **Fiche 4.3 : Corrigé du questionnaire** (un pour l'enseignant)).
- Un stylo/crayon par élève.

>> HORAIRE

1. Introduction (10 minutes)

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

2. Présentation PowerPoint : L'ABC des droits linguistiques (25 minutes)
3. Étude des cas Montfort, Règlement 17 et Sault-Sainte-Marie (25 minutes)
4. Discussion (10 minutes)
5. Conclusion (2 minutes)

>> DÉROULEMENT DE LA 1^{ère} PARTIE

Expliquez aux élèves qu'ils apprendront ce que sont les droits linguistiques, d'où ils viennent et à quoi ils servent.

2

1. Introduction (10 minutes)

Pour attirer l'attention des élèves, il peut être utile de commencer la présentation en anglais seulement. L'objectif est de les sensibiliser aux droits linguistiques.

Expliquez le déroulement de l'atelier aux élèves en leur disant que l'atelier commence par une courte discussion, suivi d'une présentation PowerPoint sur les droits linguistiques. Pour terminer, ils travailleront en groupes sur une étude de cas qui porte sur un dossier marquant en matière de droits linguistiques (Montfort et/ou Règlement 17 et/ou Sault-Sainte-Marie).

Posez quelques questions pour amorcer le sujet :

- Qui s'identifie comme étant francophone ?
- Qui s'identifie plutôt comme une personne bilingue ?
- Qui parle surtout en français à la maison ?
- Qui parle dans les deux langues à la maison (anglais et français) ?
- Qui parle plus de deux langues à la maison ?

Faire un commentaire par rapport à la diversité des réponses. En fait, il n'y a pas de bonne réponse, l'objectif est que les élèves connaissent le milieu dans lequel ils vivent. Chaque personne a une expérience différente par rapport à la langue.

Posez ensuite les questions suivantes au groupe afin de cibler leur niveau de connaissance :

- Vrai ou Faux : est-ce que le Canada est un pays bilingue ?
 - (Rép. : Vrai)
- Vrai ou Faux : la province de l'Ontario est une province bilingue ?
 - (Rép. : faux, mais nous avons des lois qui nous accordent certains droits linguistiques)
- Qu'est-ce que ça veut dire pour vous le terme « droits linguistiques » ?
 - (Rép. : En général, les droits linguistiques représentent notre droit de recevoir des services et de communiquer avec notre gouvernement (fédéral et

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

provincial) dans la langue officielle de notre choix, soit en anglais ou en français).

Enchaînez avec les questions suivantes :

- Avez-vous déjà imaginé la vie au Canada AVANT l'adoption de lois pour protéger le français et l'anglais ? Prendre les commentaires.
 - Posez les questions suivantes qui mèneront à parler de la création de CBC/Radio-Canada :
 - Qui regarde la télévision en français ou écoute la radio en français ?
 - Quelles émissions regardez/écoutez-vous ?
(Si personne n'en écoute, leur parler de certaines émissions qui sont présentement populaires en français (À la télévision : Occupation double – semblable à Big Brother ; Mémoires vives, Tout le monde en parle, Unité 9... À la Radio : 275 Allo/Ado Radio)
 - Enchaînez en mentionnant qu'entendre la radio et voir la télévision en anglais et en français peut aller de soi aujourd'hui.
 - Mais sachez que ce n'est qu'en **1936** que la Société Radio-Canada a vu le jour et diffusait du contenu en français. Avant cela, le marché canadien était inondé d'émissions américaines qui véhiculaient la culture américaine, en anglais seulement.
 - Le service des nouvelles a seulement vu le jour en 1941.
 - Ceci peut sembler raisonnable, mais, ma grand-mère par exemple, ne parlait pas un mot d'anglais et n'avait même pas accès aux nouvelles.
 - Posez la question suivante : imaginez ne pas comprendre l'information des médias dans un cas de catastrophes naturelles, par exemple : inondation, tsunami, ouragan. Dans ces situations-là, savoir où aller pour avoir de l'aide, c'est vraiment essentiel. Ça peut être une question de vie ou de mort.
 - Posez la question suivante : imaginez comment réagiraient les anglophones si toutes les nouvelles étaient diffusées en français seulement, surtout dans des cas de catastrophes.
 - Distribuez des copies des dollars unilingues et du dollar bilingue aux élèves et demandez-leur de les faire circuler entre eux (Fiches 1 et 1.1). Expliquez que le premier dollar bilingue a été imprimé en 1936.
 - Posez la question suivante : pensez-vous que la décision d'imprimer un dollar bilingue s'est prise facilement ?
 - Réponse : Il ne faut pas croire que ce changement, aux allures banales aujourd'hui, s'est passé sans problème.
 - L'impression de l'argent dans les deux langues officielles a fait l'objet de débats acharnés au Parlement.

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

- Pour plusieurs députés anglophones, la monnaie bilingue représentait une « concession aux francophones ».
 - Le gouvernement a adopté la loi malgré les protestataires anti-français.
- Dire aux élèves que, pendant cet atelier, on leur parle OUI de droits linguistiques, mais d'abord du CHOIX de vivre en anglais et/ou en français :
- Posez la question suivante : quel effet ça vous ferait de ne pas avoir le CHOIX d'aller à l'école en français ?
 - 1) Posez la question suivante : quelle serait votre réaction si le fait de choisir d'aller à l'école en français menait à votre arrestation ou l'arrestation de vos enseignants ?
 - 2) Imaginez le stress, de vous lever le matin jour après jour, en ne sachant pas si vos amis, vos parents, vos enseignants, seront arrêtés par la police, tabassés, intimidés... ces choses-là ne se passent pas seulement en Égypte, en Syrie ou en Ukraine.... Ça s'est passé ici à Ottawa en 1912 à l'école Guigues et ailleurs en Ontario.
 - 3) En 1912, le gouvernement de l'Ontario a interdit l'enseignement en français avec l'adoption du Règlement 17. C'est seulement en 1960 que les francophones ont pu gérer leurs écoles en ayant leur propre conseil scolaire.

4

- Plusieurs d'entre nous sont bilingues et nous acceptons souvent de recevoir des services en anglais du gouvernement, soit parce qu'on ne connaît pas nos droits linguistiques, que le service en anglais nous convient ou qu'il est plus rapide.

PAR CONTRE LES DROITS LINGUISTIQUES SONT ESSENTIELS PARCE QUE:

- De nombreux francophones ne sont pas du tout à l'aise en anglais ; ET
- pour ceux qui sont à l'aise en général en anglais, un service en français est tout de même essentiel ou primordial (soit à cause du service en question ou parce qu'on veut faire valoir nos droits).

Par exemple :

- Les tribunaux sont bilingues :

Ex. : si tu es convoqué à témoigner en Cour parce que tu as vu quelqu'un faire un graffiti, c'est facile de témoigner, même si ce n'est pas dans ta langue.

Ex. : si tu es accusé d'un meurtre et que tu n'es pas très à l'aise en anglais, tu voudras certainement raconter ta version des faits dans ta langue pour plaider ton innocence par exemple et t'assurer que tu te fais bien comprendre.

- Pourquoi aujourd'hui, on a ce choix, ce DROIT de vivre en français ?
- D'où vient ce droit d'avoir le CHOIX ? C'est ce qu'on va voir au cours de cet atelier.

FICHE 1 : COPIE DOLLAR UNILINGUE (AVANT 1936)



5



FICHE 1.1 : COPIE DOLLAR BILINGUE (APRÈS 1936)



[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

2. Présentation PowerPoint : L'ABC des droits linguistiques (25 minutes)

Imprimez la présentation PowerPoint intitulée : « L'ABC des droits linguistiques : un parcours vers l'égalité ». Cette présentation comprend des commentaires et des explications à l'intention de l'enseignant.

La présentation PowerPoint contient de l'information sur l'histoire des droits linguistiques, décrit ce que c'est et fournit des exemples inspirés de la vie des jeunes pour décrire à quoi servent les droits linguistiques.

Lisez chaque mise en situation avec les élèves et demandez-leur de répondre aux questions posées.

7

>> DÉROULEMENT DE LA 2^e PARTIE

3. Étude des cas Montfort, Règlement 17 et/ou Sault-Sainte-Marie (25 minutes)

Expliquez de nouveau aux élèves comment se déroulera l'activité et demandez-leur de se placer en groupes de travail de 4-5 élèves.

Chaque dossier comprend ce qui suit :

- Une fiche d'introduction qui résume brièvement le cas à l'étude
- Un questionnaire
- Un corrigé du questionnaire (pour l'enseignant seulement)

Avant de distribuer les dossiers, lisez à haute voix (texte résumé sur PowerPoint à l'appui) les fiches d'introduction du dossier Montfort et/ou Règlement 17 et/ou Sault-Sainte-Marie et expliquez-les.

Divisez le groupe en fonction du nombre de dossiers que vous désirez étudier. Assignez :

- Le dossier Montfort (Fiche 2 à 2.3) aux équipes d'élèves qui l'étudieront
- Le dossier Règlement 17 (Fiche 3 à 3.3) aux équipes d'élèves qui l'étudieront
- Le dossier Sault-Sainte-Marie (Fiche 4 à 4.3) aux équipes d'élèves qui l'étudieront

Chaque élève reçoit une copie du dossier que son groupe doit étudier.

Les élèves doivent répondre au questionnaire en groupe, à l'aide de la fiche d'introduction.

FICHE 2 : DÉMARCHE POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER MONTFORT

Ton dossier comprend les deux documents suivants :

1. Fiche d'introduction (Fiche 2.1)
2. Questionnaire de l'étudiant (Fiche 2.2)

8

Démarche à suivre

Avec les membres de ton équipe, suis les étapes suivantes pour étudier le dossier Montfort :

- Lis le questionnaire.
- Réponds aux questions au moyen de la fiche d'introduction.
- Écris tes réponses dans le questionnaire.

FICHE 2.1 : FICHE D'INTRODUCTION AU DOSSIER MONTFORT

L'hôpital Montfort, situé à Ottawa, est le seul hôpital en Ontario qui offre tous ses services de santé et une formation universitaire en français.

Le 24 février 1997, le gouvernement de l'Ontario, mené par le premier ministre conservateur Mike Harris, annonce la fermeture de l'hôpital Montfort, pour des raisons budgétaires. Il cherche à éliminer le déficit de la province de 10 milliards de dollars.

Mobilisation des Franco-Ontariens

Cette décision de fermer l'hôpital bouleverse la communauté franco-ontarienne. Un groupe est créé pour mener la campagne S.O.S Montfort. Cette campagne sera menée avec vigueur et acharnement par deux personnages importants : Gisèle Lalonde, ancienne mairesse de Vanier à Ottawa et Jean-Robert Gauthier, sénateur.

Trois semaines après l'annonce du gouvernement, c'est le début de la campagne ruban vert, le symbole de l'opposition à la fermeture de l'Hôpital Montfort.

Les manifestations se multiplient et mènent au grand rassemblement du 22 mars 1997 : 10 000 personnes y participent. Du jamais vu. C'est lors de ce rassemblement que Mme Lalonde a lancé son célèbre slogan : « Montfort fermé, jamais ». Deux jours avant, 1 500 étudiants francophones manifestent leur opposition à la fermeture de l'hôpital Montfort. Malgré cet appui populaire, le gouvernement refuse de changer sa décision.

Une semaine après le grand rassemblement, le gouvernement annonce que l'Hôpital restera ouvert, mais sera transformé en centre de soins pour personnes âgées et un centre de psychiatrie. La nouvelle est mal accueillie par la communauté francophone.

Pendant plusieurs années, le groupe parcourt la province pour réunir des appuis, donner de nombreuses conférences de presse, lancer des pétitions et réagir dans les médias pour manifester son désaccord avec le gouvernement.

Poursuites devant les tribunaux

Le groupe S.O.S. Montfort ne lâche pas. À l'automne 1999, il conteste la fermeture de l'hôpital en Cour. La Cour divisionnaire donne raison à l'Hôpital Montfort et confirme que l'hôpital devrait demeurer ouvert parce que les droits des francophones sont protégés par la Constitution du Canada.

En 2001, la Cour d'appel de l'Ontario confirme la décision de la Cour divisionnaire, ce qui veut dire qu'elle appuie S.O.S. Montfort. Par la suite, le gouvernement ontarien annonce qu'il ne conteste pas la décision de la Cour d'appel devant la Cour suprême, ce qui met fin à cette bataille juridique. Finalement, l'hôpital Montfort demeure ouvert et continue à offrir de la formation universitaire et des services de santé en français !

Gisèle Lalonde se souvient

Encore aujourd'hui, lorsqu'elle pense au grand rassemblement du 22 mars 1997, Gisèle Lalonde n'en revient pas du succès : « Beaucoup de gens pleuraient d'émotion. Pour ma part, je voulais garder mes moyens, me tenir debout pour lire mon discours. Il fallait que je parvienne à rester maîtresse de mes nerfs ».

« Je me répète que ça ne se peut pas que ça soit arrivé. Tous les jours, j'en observe l'impact. Dans un magasin, une dame devant moi a demandé à être servie en français. Je l'ai félicitée et elle m'a expliqué qu'elle faisait toujours ça. Le 22 mars 1997 a fait une différence dans la vie des gens, ça a créé un sentiment d'entraide et de fierté chez les Franco-Ontariens ».

10

Montfort a son monument

Treize ans après la victoire du groupe S.O.S. Montfort, un monument est érigé au parc communautaire à Ottawa. Le monument est un symbole de la vitalité de la communauté franco-ontarienne, mais aussi un lieu d'échange et de rassemblement à un endroit significatif dans le cœur des Franco-Ontariens.

« Le monument représente un symbole de qui nous sommes. Ça fait 400 ans qu'on est ici [...] et ce n'est que le début des 400 prochaines années de la francophonie en Ontario », s'est exclamé Denis Chartrand, président du comité organisateur.

Souvenir du maire d'Ottawa

Le maire Jim Watson était au parc Lansdowne ce jour-là. « Ce fut le ralliement le plus puissant de l'histoire canadienne. Je vous salue, vous qui avez contribué à ce que l'Hôpital Montfort reste ouvert », a-t-il déclaré.

M. Watson a d'ailleurs proclamé le 22 mars 2012 la « Journée de la solidarité franco-ontarienne » à Ottawa. Une quinzaine de municipalités à travers la province l'ont imité, dont Alfred-et-Plantagenet, Casselman, Champlain, La Nation, Hawkesbury et Hawkesbury-Est.

FICHE 2.2 : QUESTIONNAIRE DE L'ÉTUDIANT - DOSSIER MONTFORT

1. Quel est le nom des deux personnes qui ont mené le groupe S.O.S. Montfort et qui sont-elles (4 réponses) ?

2. Quel était le slogan du mouvement S.O.S. Montfort ?

3. Pourquoi le premier ministre de l'Ontario voulait-il fermer l'hôpital Montfort ?

4. Le grand rassemblement frappe encore l'imaginaire aujourd'hui tellement il a été rassembleur. Combien de personnes y avait-il ?

5. Combien d'étudiants francophones ont manifesté pour s'opposer à la fermeture de l'Hôpital Montfort ?

6. Pourquoi est-ce que la fermeture de l'hôpital Montfort a causé une si grande controverse ?

7. Nomme les deux Cours qui ont entendu la cause de l'Hôpital Montfort et quelles sont leur décision.

8. Sur quel principe l'Hôpital Montfort gagne-t-il sa cause ?

9. Plusieurs années après le mouvement, Gisèle Lalonde a constaté que le mouvement S.O.S. Montfort a eu un impact dans le quotidien des Franco-ontariens. Quel est-il ?

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

10. Que représente le monument de l'Hôpital Montfort ?

11. Quelle proclamation le maire d'Ottawa, Jim Watson, a-t-il faite pour commémorer la lutte pour la survie de l'Hôpital Montfort et comment est-ce qu'il qualifie ce mouvement franco-ontarien (2 réponses) ?

FICHE 2.3 : CORRIGÉ DU QUESTIONNAIRE (ENSEIGNANT SEULEMENT) – DOSSIER MONTFORT

1. Quel est le nom des deux personnes qui ont mené le groupe S.O.S. Montfort et qui sont-elles (4 réponses) ?
 - *Gisèle Lalonde : ancienne mairesse de Vanier*
 - *Jean-Robert Gauthier : sénateur*
2. Quel était le slogan du mouvement de l'Hôpital Montfort ?
 - *Montfort fermé, jamais !*
3. Pourquoi le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, voulait-il fermer l'hôpital Montfort ?
 - *Pour des raisons de compressions budgétaires. Il cherche à éliminer un déficit de 10 milliards de dollars en 5 ans.*
4. Le grand rassemblement frappe encore l'imaginaire aujourd'hui tellement il a été rassembleur. Combien de personnes y avait-il ?
 - *10 mille personnes*
5. Combien d'étudiants francophones ont manifesté pour s'opposer à la fermeture de l'Hôpital Montfort ?
 - *1500 étudiants francophones*
6. Pourquoi est-ce que la fermeture de l'hôpital Montfort a causé une si grande controverse ?
 - *Il s'agit du seul hôpital universitaire de langue française en Ontario.*
7. Nomme les deux Cours qui ont entendu la cause de l'hôpital Montfort et quelles sont leur décision ?
 - *La Cour divisionnaire de l'Ontario donne raison à l'Hôpital Montfort.*
 - *La Cour d'appel juge en faveur de l'Hôpital Montfort.*
8. Sur quel principe l'Hôpital Montfort gagne-t-il sa cause ?
 - *Les droits des francophones sont protégés par la Constitution du Canada.*
9. Plusieurs années après le mouvement, Gisèle Lalonde a constaté que le mouvement S.O.S. Montfort a eu un impact dans le quotidien des Franco-ontariens. Quel est-il ?
 - *Elle a vu dans un magasin une dame qui a demandé d'être servie en français.*
10. Que représente le monument de l'Hôpital Montfort ?
 - *Il s'agit d'un symbole de la vitalité de la communauté franco-ontarienne, un lieu d'échange et de rassemblement à un endroit significatif dans le cœur des Franco-Ontariens.*

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

- *Il s'agit également d'un symbole qui représente les Franco-ontariens ainsi que des 400 années de la francophonie en Ontario.*
11. Quelle proclamation le maire d'Ottawa, Jim Watson a-t-il faite pour commémorer la lutte pour la survie de l'Hôpital Montfort et comment est-ce qu'il qualifie ce mouvement franco-ontarien (2 réponses) ?
- *Il a proclamé, le 22 mars 2012, la Journée de la solidarité franco-ontarienne dans la capitale.*
 - *Le maire qualifie ce mouvement comme étant le ralliement le plus important de l'histoire canadienne.*

FICHE 3 : DÉMARCHE POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER RÈGLEMENT 17

Ton dossier comprend les deux documents suivants :

3. Fiche d'introduction (Fiche 3.1)
4. Questionnaire de l'étudiant (Fiche 3.2)

15

Démarche à suivre

Avec les membres de ton équipe, suis les étapes suivantes pour étudier le dossier Montfort :

- Lis le questionnaire.
- Réponds aux questions au moyen de la fiche d'introduction.
- Écris tes réponses dans le questionnaire.

FICHE 3.1 : FICHE D'INTRODUCTION SUR LE DOSSIER RÈGLEMENT 17

En juin 1912, le gouvernement de l'Ontario adopte le Règlement 17, sans débat et sans vote. L'objectif du Règlement est d'interdire l'enseignement du français dans les écoles après la 2^e année de l'élémentaire. À partir de la 2^e année, l'enseignement en français est limité à une heure par jour.

Au printemps 1912, le surintendant de l'enseignement fait une tournée des écoles de l'Ontario. Sa conclusion : l'éducation de langue française laisse à désirer, car il n'existe pas d'« école » pour former les enseignants franco-ontariens, dont une grande partie n'est pas capable de parler un bon anglais.

16

Un geste répressif qui choque

Le Règlement 17 a choqué la communauté franco-ontarienne qui est allée jusqu'à la désobéissance civile pour manifester son mécontentement.

Voici ce qui est arrivé :

- Des élèves franco-ontariens ont fait la grève contre le Règlement 17.
- D'imposantes manifestations (10 000 personnes) dans les rues d'Ottawa et d'ailleurs.
- Des mères ont occupé illégalement des écoles (l'école de Guigues d'Ottawa) pour en interdire l'accès aux inspecteurs anglophones.
- Des enseignantes ont été menacées d'emprisonnement et congédiées parce qu'elles refusent d'enseigner en anglais à leurs élèves francophones ou qu'elles ne parlent pas bien l'anglais.
- Des mamans et des grands-mamans armées d'épingles à chapeau, ont formé la garde jour et nuit pour assurer la protection des locaux des écoles françaises illégales à Ottawa.
- Des Franco-ontariens ont expulsé les policiers d'Ottawa de leurs écoles françaises pendant que les élèves font entrer l'enseignante par la fenêtre.

Les communautés s'organisent

À Ottawa, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), encourage les familles et les enseignants à résister au Règlement. Les enseignants sont encouragés à enseigner plus qu'une heure de français par jour, tandis que les parents incitent leurs enfants à quitter l'école à l'arrivée de l'inspecteur de la province.

Dans le sud-ouest de la province, lorsque l'inspecteur visite une école dans le village de Pain Court en 1913, les enfants quittent l'école ce qui l'empêche de faire une inspection en règle.

En 1916, à l'École Guigues d'Ottawa, un groupe de mères forme une chaîne humaine autour de l'école pour empêcher la police d'expulser deux enseignants récalcitrants. Lorsque les agents de police arrivent sur les lieux, les femmes sortent leurs longues épingles à cheveux et tiennent les agents à distance.

L'année suivante, à Ford City, en banlieue de Windsor, des paroissiens canadiens-français de l'église Our Lady of the Lake déclenchent une émeute lorsque la police tente de mettre en place un nouveau pasteur réputé être un opposant aux écoles bilingues.

Contestations juridiques et politiques

L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) tente sans succès près de 200 poursuites devant les tribunaux dans le but de faire invalider le Règlement 17.

Trois autres poursuites juridiques ou politiques sont entreprises :

- 1) auprès du gouvernement fédéral pour qu'il désavoue le Règlement 17 ;
- 2) auprès du Conseil privé de Londres (le plus haut tribunal du Canada à cette époque) pour faire annuler le Règlement 17 ;
- 3) auprès du Vatican (pape) pour qu'il appuie les Franco-Ontariens dans leurs revendications.

Suspension du règlement

C'est finalement en 1927 que l'application du Règlement 17 est suspendue. Il est révoqué en 1944.

FICHE 3.2 : QUESTIONNAIRE DE L'ÉTUDIANT – DOSSIER RÈGLEMENT 17

1. Quel était l'objectif du Règlement 17 ?

2. Pourquoi le gouvernement provincial de l'époque désirait-il éliminer le français de toutes les écoles de l'Ontario ?

3. Selon vous, est-ce que l'adoption du Règlement 17 s'est faite de façon démocratique? Pourquoi ?

4. Quelles mesures ont été prises par les francophones afin de contester le Règlement 17 ?

5. Choisis une communauté ou une association et décris comment elle a résisté au Règlement 17.

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

6. Identifie trois poursuites juridiques ou politiques qui ont été entreprises pour contester le Règlement 17.

7. En quelle année est-ce que le Règlement 17 a été suspendu ?

8. Que pensez-vous du Règlement 17 ?

9. Selon toi, que serait-il arrivé si les Franco-Ontariens ne s'étaient pas battus pour faire annuler le Règlement 17 ?

FICHE 3.3 : CORRIGÉ DU QUESTIONNAIRE (ENSEIGNANT SEULEMENT) - RÈGLEMENT 17

1. Quel était l'objectif du Règlement 17 ?
 - *Interdire l'enseignement du français dans les écoles après la 2^e année de l'élémentaire.*
 - *À partir de la 2^e année, l'enseignement en français est limité à une heure par jour.*
2. Pourquoi le gouvernement provincial de l'époque désirait-il éliminer le français de toutes les écoles de l'Ontario ?
 - *Le surintendant de l'enseignement note que l'éducation de langue française laisse à désirer, car il n'existe pas d'« école » pour former les enseignants franco-ontariens, dont une grande partie n'est pas capable de parler un bon anglais*
3. Selon vous, est-ce que l'adoption du Règlement 17 s'est faite de façon démocratique ? Pourquoi ?
 - *Non, il n'y a pas eu de débat ni de vote.*
4. Quelles mesures ont été prises par les francophones d'Ottawa pour contester le Règlement 17 ?
 - *Des élèves franco-ontariens ont fait la grève contre le Règlement 17.*
 - *Il y a eu d'imposantes manifestations dans les rues d'Ottawa et d'ailleurs.*
 - *Des mères ont occupé illégalement des écoles (l'école de Guigues d'Ottawa) pour en interdire l'accès aux inspecteurs anglophones.*
 - *Des enseignantes ont été menacées d'emprisonnement et congédiées parce qu'elles refusent d'enseigner en anglais à leurs élèves francophones ou qu'elles ne parlent pas bien l'anglais.*
 - *Des mamans et grand-mamans armées d'épingles à chapeau ont formé la garde, jour et nuit, pour assurer la protection des locaux des écoles françaises illégales à Ottawa.*
 - *Des Franco-Ontariens ont expulsé les policiers d'Ottawa de leurs écoles françaises pendant que les enfants font entrer l'enseignante par la fenêtre.*
5. Choisis une communauté ou une association et décris comment elle a résisté au Règlement 17.
 - *L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), encourage les familles et les enseignants à résister au Règlement. Les enseignants sont encouragés à enseigner plus qu'une heure de français par jour, tandis que les parents incitent leurs enfants à quitter l'école à l'arrivée de l'inspecteur de la province.*
 - *L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) tente sans succès près de 200 poursuites devant les tribunaux dans le but de faire invalider le Règlement 17.*

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

- *Pain Court : les enfants quittent l'école ce qui empêche l'inspecteur de faire une inspection en règle.*
 - *En 1916, à l'École Guiques d'Ottawa, un groupe de mères forme une chaîne humaine autour de l'école pour empêcher la police d'expulser deux enseignants récalcitrants. Lorsque les agents de police arrivent sur les lieux, les femmes sortent leurs longues épingles à cheveux et tiennent les agents à distance.*
 - *Ford City, en banlieue de Windsor, des paroissiens canadiens-français de l'église Our Lady of the Lake déclenchent une émeute lorsque la police tente de mettre en place un nouveau pasteur réputé être un opposant aux écoles bilingues.*
6. Identifie trois autres poursuites juridiques ou politiques qui ont été entreprises pour contester le Règlement 17.
- *1) Au près du gouvernement fédéral pour qu'il désavoue le Règlement 17.*
 - *2) Au près du Conseil privé de Londres (le plus haut tribunal du Canada à cette époque) afin de faire annuler Règlement 17.*
 - *3) Au près du Vatican (pape) afin qu'il appuie les Franco-Ontariens dans leurs revendications*
7. En quelle année est-ce que le Règlement 17 a été suspendu ?
- *1927*
8. Que pensez-vous du Règlement 17 ?
- *Réponses individuelles*
9. Selon toi, que serait-il arrivé si les Franco-Ontariens ne s'étaient pas battus pour faire annuler le Règlement 17 ?
- *Réponses individuelles*

FICHE 4 : DÉMARCHE POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER SAULT-SAINTE-MARIE

Votre dossier comprend les deux documents suivants :

1. Fiche d'introduction (fiche 4.1)
2. Questionnaire de l'étudiant (fiche 4.2)

22

Démarche à suivre

Avec les membres de ton équipe, suis les étapes suivantes pour étudier le dossier Sault-Sainte-Marie :

- Lis le questionnaire.
- Réponds aux questions au moyen de la fiche d'introduction.
- Écris tes réponses dans le questionnaire.

FICHE 4.1 : FICHE D'INTRODUCTION AU DOSSIER SAULT-SAINTE-MARIE

Le 29 janvier 1990, le conseil municipal de Sault-Sainte-Marie adopte un règlement municipal pour que l'anglais soit la seule et unique langue officielle de la Ville. Sault-Sainte-Marie est donc déclarée unilingue anglaise¹. La Ville veut s'assurer de ne pas avoir à payer des frais supplémentaires pour offrir des services en français, même si aucune loi ne l'obligeait à les offrir.

Le conseil municipal prend cette décision à la suite d'un mouvement d'anglophones qui avaient fait circuler la fausse idée que les villes ontariennes auraient bientôt à offrir des services en français, comme le gouvernement fédéral. Prises de peur par cette campagne, 25 000 personnes signent une pétition pour exiger que la Ville de Sault-Sainte-Marie soit désignée unilingue anglophone.

23

Décision judiciaire

Ce n'est qu'en 1994 qu'un tribunal ontarien invalide la résolution d'unilinguisme de Sault-Sainte-Marie. La Ville respecte la décision.

Impact sur la communauté

Le conseil municipal de Sault-Sainte-Marie attend cependant près de 10 ans pour annuler le règlement. En 1999, des élus réalisent que les réactions négatives à la suite de l'adoption du règlement ont nui au tourisme de la région.

Sentiment antifrancophone

Aujourd'hui, la réconciliation entre anglophones et francophones semble accomplie dans la ville, mais les cicatrices restent profondes.

Bien des résidents n'ont pas oublié les insultes. Jean-Paul Dubreuil déclare que les francophones ont été traînés dans la boue à l'époque. Mais la situation a évolué au cours des 20 dernières années et il affirme que les francophones sont maintenant « très acceptés » à Sault-Saint-Marie. Le drapeau franco-ontarien flotte désormais en permanence au cœur de la ville. Fait à noter cependant, le nombre de francophones a diminué.

Une autre résidente de Sault-Sainte-Marie, Denise Martel, se souvient d'avoir reçu deux lettres de menace de mort qui nommaient ses enfants et l'école qu'ils fréquentaient.

Les médias collaborent

Ces événements poussent *LeDroit* (un journal francophone d'Ottawa) et le journal anglophone de la ville de Sault-Sainte-Marie, *The Sault Star*, à concevoir un projet audacieux : un cahier spécial commun sur la question linguistique. Une alliance qui n'a jamais été faite auparavant dans l'histoire de la presse canadienne. « Nous avons échangé des journalistes

¹ *Sault-Sainte-Marie a 100 ans*, Radio-Canada, le 16 avril 2012.

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

qui sont allés couvrir le territoire de l'autre pour en rapporter les perceptions, les réalités et les points de vue », écrivent les éditeurs des journaux de l'époque.

Excuses aux francophones

En 2010, vingt ans après l'adoption du règlement, le maire de Sault-Sainte-Marie, John Rowswell présente ses excuses à tous les francophones du pays. Chose que l'ancien maire de la municipalité n'a jamais faite. Joe Fratesi, n'a jamais voulu admettre que la résolution d'unilinguisme était une erreur.

FICHE 4.2 : QUESTIONNAIRE DE L'ÉTUDIANT – DOSSIER SAULT-SAINTE-MARIE

1. Qu'est-ce que le règlement déclarait ?

2. Pourquoi est-ce que le conseil municipal a adopté ce règlement ?

3. Combien de noms y avait-il sur la pétition à l'origine du règlement ?

4. Comment est-ce qu'une résidente de Sault-Sainte-Marie a-t-elle été menacée ? Qui est-ce que la menace visait (2 réponses) ?

5. Quelle Cour a invalidé le règlement et en quelle année ?

6. Quelle a été la décision de la Ville de Sault-Sainte-Marie à la suite de la décision de la Cour ?

7. Quand est-ce que le conseil municipal a révoqué le règlement d'unilinguisme ?

8. Quel a été l'impact du règlement sur la région ?

9. Qu'est-ce que le maire John Rowswell a fait depuis pour faire la paix avec les francophones ?

10. Décrivez l'état de la relation entre les francophones et les anglophones aujourd'hui.

**FICHE 4.3 : CORRIGÉ DU QUESTIONNAIRE (ENSEIGNANT SEULEMENT) –
DOSSIER SAULT-SAINTE-MARIE**

1. Qu'est-ce que le règlement déclarait ?
 - *Déclare la ville unilingue anglaise*
2. Pourquoi est-ce que le conseil municipal a adopté ce règlement ?
 - *S'assurer de ne pas avoir à payer pour des services en français, malgré le fait qu'aucune loi ne l'obligeait à les offrir*
3. Combien de noms y avait-il sur la pétition à l'origine du règlement ?
 - *25 000 signatures*
4. Comment est-ce qu'une résidente de Sault-Sainte-Marie a-t-elle été menacée ? Qui est-ce que la menace visait ?
 - *Denise Martel a reçu deux lettres de menace de mort qui nommaient ses enfants et l'école qu'ils fréquentaient.*
5. Quelle Cour a invalidé le règlement et en quelle année ?
 - *En 1994, un tribunal ontarien a invalidé la résolution d'unilinguisme*
6. Quelle a été la décision de la Ville de Sault-Sainte-Marie à la suite de la décision de la Cour ?
 - *Sault-Sainte-Marie s'est pliée à la décision*
7. Quand est-ce que le conseil municipal a révoqué le règlement d'unilinguisme ?
 - *Le 9 août 1999, le conseil municipal de Sault-Sainte-Marie vote lundi soir sur la révocation de l'article décrétant que la ville est unilingue anglaise*
8. Quel a été l'impact du règlement sur la région ?
 - *(...) des élus ont réalisé que les réactions ont souvent été négatives et qu'elles avaient nui au tourisme de la région*
9. Qu'est-ce que le maire John Rowswell a fait depuis pour faire la paix avec les francophones ?
 - *Vingt ans après les faits, en 2010, le maire de Sault-Sainte-Marie, John Rowswell, a présenté ses excuses à tous les francophones du pays pour l'adoption de la résolution d'unilinguisme*
10. Décrivez l'état de la relation entre les francophones et les anglophones aujourd'hui.
 - *La réconciliation entre anglophones et francophones semble accomplie dans la ville, mais les cicatrices restent profondes.*

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | DROITS LINGUISTIQUES

- (...) les francophones sont « très acceptés » actuellement à Sault-Sainte-Marie. Le drapeau franco-ontarien flotte maintenant en permanence au cœur de la ville. Le nombre de francophones a toutefois diminué.

4. Discussion (10 minutes – si le temps le permet)

Posez aux élèves les questions suivantes pour stimuler une discussion :

- À quoi servent les droits linguistiques ?
 - Mettre les idées sous forme de mosaïque sur le tableau

- Quelle est la place du français dans votre vie ?
- Voyez-vous le bilinguisme comme un atout ?

- Croyez-vous que le français fera partie de votre vie quotidienne dans 10-20 ans ?
- Que pouvez-vous faire pour vous assurer que le français fera partie de votre vie quotidienne dans 10-20 ans ?
 - Mettre les idées sous forme de mosaïque sur le tableau

5. Conclusion (2 minutes)

- Récapitulatif
- Questions
 - Qu'est-ce que vous avez retenu de l'activité ?
 - Qu'est-ce qui vous a marqué le plus ?
 - Qu'est-ce qui vous a surpris ?
 - Connaissez-vous déjà les droits linguistiques avant aujourd'hui ?
 - Est-ce que c'est important pour vous les droits linguistiques ?
- Réflexions
- Merci !